

Le **vingt-cinq novembre deux mille vingt et un**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **dix-neuf novembre deux mille vingt et un**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70 membres du conseil en exercice.

A l'ouverture de la séance, participaient :

47 conseillers communautaires présents : ACCETTOLA Hélène - AYDIN Michaël - BACCONNIER Michel - BADIN Pascale - BELIME Gaëlle - BERGER Alain - BETON Christian - BOCHARD Jean-Jacques - BORGHI Roland - BOUCHET Lucas - BOUISSET Sandrine - CHAUMONT-PUILLET Anne - CHRIQUI Vincent - CICALA David - DANTHON Brigitte - DENIS Christophe - DIAS Olivier - DURAND Fabien - DUSSERT Marie-Thérèse - FAYET Michel - GAGET Christine - GAUDE Daniel - GIRARD Jean-Pierre - GIRAUD Denis - JURADO Alain - KOPFERSCHMITT Carine - LAVILLE Christophe - LEPRETRE Aurélien - LIGONNET Andrée - LORIENT-CARNIS Maryse - MAILLET Dorian - MARGIER Patrick - MARION Cyril - MARY Alain - MICHALLET Damien - NICOLE-WILLIAMS Patrick - PAPADOPULO Jean - PENOT Danielle - PERRARD Damien - POUDEVIGNE Magaly - RABUEL Guy - ROY Nadine - SADIN Christine - SUCHET Noël - TISSERAND Olivier - VERLAQUE Florence - VIAL Guillaume

17 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : ALIAGA Alexandre donne pouvoir à BORGHI - BACCAM Marguerite donne pouvoir à DIAS Olivier - BERGER Dominique donne pouvoir à POUDEVIGNE Magaly - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella donne pouvoir à BETON Christian - BLOND Priscilla donne pouvoir à BOUCHET Lucas - DEBES Céline donne pouvoir à MARION Cyril - DESFORGES Marie-Laure donne pouvoir à DUSSERT Marie-Thérèse - DI SANTO Laurent donne pouvoir à KOPFERSCHMITT Carine - GAGET Mathieu donne pouvoir à BACCONNIER Michel - GUETAT Christian donne pouvoir à LORIENT-CARNIS Maryse - LEGAY-BELLOD Gaël donne pouvoir à DANTHON Brigitte - LOUKILI Bouchra donne pouvoir à PENOT Danielle - MARTI Patrick donne pouvoir à MARGIER Patrick - RENARD Isabelle donne pouvoir à AYDIN Michaël - ROULOT Océane donne pouvoir à MAILLET Dorian - SALMON Jean-Noël donne pouvoir à PERRARD Damien - SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean

06 Conseillers communautaires absents : BRULEFERT Helen - DURET Isabelle - NASSISI Ludovic - PARDAL Jean-Claude - VERJUS Anne - WAJDA Daniel

Secrétaire de séance : BOUISSET Sandrine

21 11 25 469 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE LA DELIBERATION 20 10 15 341

Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par le Président, du 23 septembre au 25 octobre 2021.

Acté à l'unanimité

21 11 25 470 COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU BUREAU EN VERTU DE LA DELIBERATION 20 10 15 340

Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par le Bureau Communautaire du 21 octobre 2021 en application de la délibération n° 20_10_15_340 du 15 octobre 2020.

Acté à l'unanimité

21 11 25 471 REALISATION DE TRAVAUX SUR LES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT (EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES) SUR LE TERRITOIRE CAPI – ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE 2022-2026 (2 LOTS GEOGRAPHIQUES) – LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET ATTRIBUTION

Le projet de délibération concerne l'accord-cadre à bons de commande qui se termine en août 2022 pour les travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le lancement de la consultation pour l'accord-cadre à bons de commande en 2 lots géographiques pour les travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) du territoire CAPI :

- **Lot 1 : EST** : Bourgoin-Jallieu, Chateaufort, Chèzeneuve, Crachier, Domarin, Eclose-Badinières, Les Eparres, Maubec, Meyrié, Nivolas-Vermelle, Ruy-Montceau, Saint-Savin, Sérézin-de-la-Tour et Succieu,

- **Lot 2 : OUEST** : Four, l'Isle d'Abeau, La Verpillière, Saint-Alban-de-Roche, Saint-Quentin-Fallavier, Satolas-et-Bonce, Vaux-Milieu et Villefontaine.

• **Approuvé à l'unanimité**

Départ de LIGONNET Andrée et BACCONNIER Michel ayant pouvoir de GAGET Mathieu

21 11 25 472 COMMUNE DE SAINT-SAVIN – ZONAGE D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES : APPROBATION APRES ENQUETE PUBLIQUE

Cette délibération concerne le zonage d'eaux usées et d'eaux pluviales sur la commune de Saint Savin.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les zonages d'eaux usées et d'eaux pluviales suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 7 juin au 7 juillet 2021 (conclusions rendus le 31 août 2021 par le commissaire enquêteur).

Approuvé à l'unanimité

21 11 25 473 COMPETENCE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS : TAUX DE LA TAXE GEMAPI POUR L'ANNEE 2022

Le produit de cette taxe est à arrêter pour application l'année suivante, dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant.

Le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement des annuités des emprunts, résultant de l'exercice de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations. Au regard de ces critères, le besoin prévisionnel de financement pour l'année 2022 s'élève à 854 251.09 € (soit 7,86 €/an/habitant).

Il est proposé au conseil communautaire de fixer le produit de la taxe GEMAPI à 854 251.09 € pour l'année 2022.

Approuvé à l'unanimité

21 11 25 474 VALIDATION DES ACTIONS EN LIEN AVEC L'AGRICULTURE SUR LES CAPTAGES D'EAU POTABLE

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le programme d'actions « captages prioritaires » 2021/2025, la réalisation d'une étude de délimitation de l'aire d'alimentation du captage de Pont-Eclose, la stratégie foncière de la CAPI sur les captages d'eau ainsi que la Charte d'engagement pour la transmission des enregistrements de pratiques sur les captages entre la CAPI et les agriculteurs.

Approuvé à l'unanimité

21 11 25 475 CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREE DE SAINT-QUENTIN-FALLAVIER ET AVENANT N°1-PROGRAMMATION 2017

Ce partenariat concerne exclusivement les espaces naturels dont la CAPI est gestionnaire, et notamment ceux situés sur le territoire dont l'ACCA est gestionnaire, et il s'appliquera aux thèmes suivants :

- Mission de sentinelle de l'espace naturel (participation à la surveillance du site)
- Mission de veille écologique
- Mission d'entretien des milieux naturels
- Mission d'éducation à l'environnement et animation du territoire

Il portera principalement sur du partage de données, de l'appui à des chantiers participatifs.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les termes de la convention cadre de partenariat avec l'ACCA de Saint-Quentin-Fallavier ; l'avenant n°1 à la convention cadre de partenariat avec l'ACCA et le versement d'une subvention d'un montant de 650 € en 2021.

Approuvé à l'unanimité

21 11 25 476 RENATURATION DE LA BOURBRE : AVENANT AU FONDS DE CONCOURS ENTRE L'EPAGE DE LA BOURBRE ET LA CAPI POUR LA REALISATION DE TRAVAUX

Les modalités de versement de l'offre de concours prévoient le versement d'un acompte de 30% au démarrage des travaux. Compte tenu du prix du marché, cet acompte représenterait un montant très supérieur au montant total de l'offre de concours.

Il est donc nécessaire de modifier les modalités de régularisation du montant de l'offre de concours et les modalités de versement de celle-ci. Il est pour cela proposé :

- De modifier l'article 3 de l'offre de concours pour indiquer que le montant de l'offre de concours sera calculé à la remise des travaux ;
- De modifier l'article 4 pour supprimer l'acompte de 30% versé par l'EPAGE à la CAPI

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'avenant 1 à la convention d'offre de concours entre la CAPI et l'EPAGE de la Bourbre.

Approuvé à l'unanimité

21 11 25 477 VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE SAINT QUENTIN FALLAVIER POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE BELLEVUE

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le versement d'un fonds de concours par la mairie de SAINT QUENTIN FALLAVIER à la CAPI pour le fonctionnement de la piscine Bellevue d'un montant de 70 919€ ainsi que les termes de la convention de fonds de concours pour le fonctionnement de la piscine BELLEVUE entre la CAPI et la mairie de SAINT QUENTIN FALLAVIER.

Approuvé à l'unanimité

21 11 25 478 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser la mise à jour du tableau des emplois.

Approuvé à l'unanimité

21 11 25 479 DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL (ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE)

Au sein des motifs de la délibération n° 21_10_07_448, un tableau erroné a été inséré pour présenter les équilibres en dépenses d'investissement, aussi, l'individualisation des dépenses d'opérations n'a pas été réalisée dans la présentation des équilibres par chapitre.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la Décision Modificative n°1 du Budget Principal, d'après le détail figurant en annexe et de dire que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 21_10_07_448 du 7 octobre 2021 portant décision modificative n° 1 du budget principal.

Approuvé à l'unanimité (4 abstentions)

21 11 25 480 DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET GPRA-PCAET (ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE)

Au sein des motifs de la délibération n° 21_10_07_445, un tableau erroné a été inséré pour présenter les équilibres par chapitre en recettes de fonctionnement.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la décision budgétaire modificative n°1 du Budget GPRA-PCAET, par chapitre et de dire que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 21_10_07_445 du 7 octobre 2021 portant décision modificative n° 1 du budget GPRA-PCAET.

Approuvé à l'unanimité (4 abstentions)

21 11 25 481 CLOTURE ET DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE GPRA PCAET

L'existence d'un budget annexe GPRA PCAET était fondée sur le partenariat et les prestations réalisées pour le compte de communes d'une autre intercommunalité ainsi qu'à ladite intercommunalité. Considérant que ce partenariat étant achevé, l'existence d'un budget annexe ne se justifie plus.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la clôture et à la dissolution du Budget Annexe GPRA PCAET au 31 décembre 2021, la gestion au sein du budget principal des opérations comptables liées à ce périmètre ainsi que l'ensemble des écritures afférentes au Budget Annexe GPRA PCAET seront reprises dans le budget principal.

Approuvé à l'unanimité (4 abstentions)

21 11 25 482 DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET GENERAL

L'exécution budgétaire nécessite des réajustements en cours d'année.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la décision budgétaire modificative n°2 du Budget Général par chapitre.

Approuvé à l'unanimité (4 abstentions)

21 11 25 483 DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

L'exécution budgétaire nécessite des réajustements en cours d'année. Il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de paiement de l'opération relative à la méthanisation et de procéder à l'équilibre par une diminution des crédits non affectés inscrits au 2318 lors du BS, de procéder à un virement de crédits entre les chapitres 21 et 23 pour l'opération traversée de Montceau et de financer les 4 000 € d'écart par une diminution des crédits non affectés

Pour ce faire, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la décision budgétaire modificative n°2 annexée du Budget Assainissement, par chapitre.

Approuvé à l'unanimité (4 abstentions)

21 11 25 484 DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET TRANSPORT

Les recettes supplémentaires constatées au Budget Supplémentaire et issues du reversement du délégataire au titre de la rémunération 2020 à hauteur de 766 006 € ont été transférées en autofinancement, en crédits d'investissement non affectés. Considérant qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement du service Transport de procéder à l'acquisition d'un Mini bus dont le prix s'évalue à 200 976 €, il est donc proposé de diminuer de 200 976 € les crédits non affectés du chapitre 23 pour autofinancer l'acquisition du Mini Bus.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la décision budgétaire modificative n°1 annexée du Budget transport, par chapitre.

Approuvé à l'unanimité

21 11 25 485 MODIFICATION AUTORISATION DE PROGRAMME ENTRE LE METHANISEUR ET LE COMPOSTAGE DES BOUES

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la modification des autorisations de programme suivantes, afin de prendre en compte les modifications des crédits de paiement 2021.

	Montant actuel	Montant demandé
APRASS0019 (20170317) Mise en place Méthaniseur	14 447 757,25	14 447 757,25
2017	16 440,00	16 440,00
2018	120 267,25	120 267,25
2019	404 299,94	404 299,94
2020	149 380,08	149 380,08
2021	199 050,00	269 781,49
2022	13 558 319,98	13 487 588,49

Approuvé à l'unanimité

21 11 25 486 REAMENAGEMENT DU VILLAGE DE VILLEFONTAINE – APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE L'ISERE

Dans le cadre du réaménagement du village de Villefontaine, la CAPI est maître d'ouvrage concernant la voirie.

Dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère souhaite mener une démarche différente de ses pratiques habituelles en intégrant la contextualisation des propositions de requalification et de mise en valeur du village, ainsi que le développement durable et la biodiversité, cela dès la rédaction du programme et ensuite dans le suivi de la mise en œuvre.

C'est pourquoi, la CAPI souhaite solliciter les compétences du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Isère), créé à l'initiative du Conseil Départemental, association à but non lucratif qui exerce une mission d'intérêt général, afin de promouvoir la qualité de l'architecture avec le souci permanent de les adapter aux particularités locales.

Par le biais d'une convention, la CAPI et le CAUE s'engagent à créer les conditions pour réaliser cette mission et conviennent d'une mise en commun de moyens.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les termes de la convention d'accompagnement pour le réaménagement du village de Villefontaine avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) avec une participation financière pour le fonctionnement de 1 800 €.

Approuvé à l'unanimité

Départ CICALA David

21 11 25 487 BOURGOIN-JALLIEU – LES TILLEULS – CESSION

Par une délibération en date du 25 février 2021, le Conseil Communautaire a approuvé la cession de l'ancien centre d'hébergement temporaire des personnes âgées Les Tilleuls au profit de l'Association Habitat et Humanisme pour un montant de 320 000 €.

Cette délibération comporte toutefois une erreur matérielle, l'acquéreur n'étant pas l'association directement mais la Foncière d'Habitat et Humanisme qui a pour objet la construction, l'acquisition et la rénovation de logements à destination des personnes en difficulté.

Or, dans la délibération du 25 février 2021, il est uniquement fait référence à l'association.

Le reste des conditions telles que délibérées le 25 février 2021 reste inchangé.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver la cession de l'ancien centre d'hébergement temporaire des personnes âgées Les Tilleuls à la Foncière d'Habitat et Humanisme dans les conditions délibérées le 25 février 2021.

Approuvé à l'unanimité

21 11 25 488 CHARTE D'ENGAGEMENTS DU NOUVEAU RESEAU DE PROXIMITE DES FINANCES PUBLIQUES

L'état a engagé une démarche qui vise à renforcer la présence de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) dans les territoires en augmentant le nombre de points de contact pour les usagers et en améliorant les prestations de conseil aux collectivités locales. Cette démarche de construction d'un nouveau réseau de proximité des finances publiques projette une transformation de l'implantation et des types de services déployés sur le territoire de la CAPI.

Une concertation a été engagée au niveau local depuis juin 2019. Des rencontres entre la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) et les communes ont eu lieu ainsi qu'un temps de présentation et d'échange en bureau communautaire en février 2020. Une réunion avec la DDFIP le 30 septembre 2021 a par ailleurs permis aux communes impactées par les évolutions de faire part de leurs remarques.

A l'issue de cette concertation, la DDFIP propose à la CAPI la signature d'une charte d'engagement sur le déploiement de ce réseau. Elle liste les évolutions en termes de services et de localisation.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques.

Explication de vote du groupe EPD :

« Le nom du document est assez joli : « Charte d'engagement » cela évoque un partenariat entre la CAPI et la DGFIP, « nouveau réseau de proximité », on a l'impression d'une amélioration du service aux usagers.

En fait, non !

La DGFIP déploie au niveau national un plan drastique de fermeture de services et de redéploiement d'effectifs, et propose aux collectivités de choisir la couleur du ruban !!

Car le « nouveau réseau de proximité » se traduit par la fermeture pure et simple de la Trésorerie de La Verpillière et par la spécialisation des 2 centres des impôts historiques de Villefontaine et Bourgoin-Jallieu :

- Bourgoin-Jallieu concentre les services destinés aux particuliers et aux collectivités
- Villefontaine accueille les services destinés aux entreprises et les services de contrôle

Plus grave pour nos concitoyens et la qualité du service public, l'accueil des usagers pour le conseil ou les déclarations est renvoyé vers le réseau France Service, qui est encore embryonnaire sur notre territoire.

Seul le PIMMS de Villefontaine est labellisé. Pas de problème, les agents du PIMMS seront formés ...

Au passage, on remarquera le nouveau transfert de charges opéré par l'Etat en matière de service aux usagers.

Pour le paiement, les usagers sont renvoyés vers les ... buralistes !

Imaginez-vous payer vos impôts ou vos amendes entre 2 personnes venant acheter un paquet de cigarettes ou un ticket de loto !!!!

Et enfin, le Trésor Public renonce à son rôle traditionnel de banquier des collectivités en renvoyant nos régisseurs vers la Banque Postale !

Notre groupe n'accepte pas cette dégradation du service public et vote contre ! »

Explication de vote de Patrick NICOLE-WILLIAMS :

Le maire de Villefontaine explique son abstention par le fait qu'il a réussi lors de ses échanges avec la DGPI, à faire maintenir sur sa commune certains services et ne peut donc voter contre.

Approuvé à la majorité (11 oppositions et 23 abstentions)

21 11 25 489 SARA AMENAGEMENT : CREATION D'UN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS ET APPROBATION DES STATUTS

L'objet du groupement d'intérêt économique (GIE) est à la fois d'organiser une gouvernance partagée afin de renforcer la cohérence d'action entre les sociétés membres et de mettre à leur disposition les moyens matériels et humains qu'ils estiment nécessaires de partager pour faciliter ou développer leurs activités respectives.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la création du groupement d'intérêt économique et le projet de statuts du groupement.

Approuvé à l'unanimité

21 11 25 490 SARA DEVELOPPEMENT : CREATION GROUPEMENT D'EMPLOYEURS ET APPROBATION DES STATUTS

L'objet du groupement d'intérêt économique (GIE) est à la fois d'organiser une gouvernance partagée afin de renforcer la cohérence d'action entre les sociétés membres et de mettre à leur disposition les moyens matériels et humains qu'ils estiment nécessaires de partager pour faciliter ou développer leurs activités respectives.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la création du groupement d'intérêt économique et le projet de statuts du groupement.

Approuvé à l'unanimité

21 11 25 491 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE AU SYNDICAT MIXTE DU NORD DAUPHINE (SMND)

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à la désignation d'un représentant titulaire au Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND) en remplacement de M. Clément VERNAISON suite à sa démission.

Le conseil communautaire désigne M. Maurice ROGEMONT comme représentant titulaire en lieu et place de M. Clément VERNAISON.

Approuvé à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

PAPADOPULO Jean

Président de la CAPI



BOUISSET Sandrine

Secrétaire de séance